

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 59 (1918), p. 109-114

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1918__59__109_0

© Société de statistique de Paris, 1918, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1918

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 1918

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. EUGÈNE D'EICHTHAL, PRÉSIDENT.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 16 JANVIER ET 20 FÉVRIER 1918.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. JULES LÉON : « LE CHARBON EN FRANCE PENDANT LA GUERRE. »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. EUGÈNE D'EICHTHAL, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17^h 30, sous la présidence de M. Eugène d'Eichthal, président.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 16 JANVIER ET 20 FÉVRIER 1918

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier, inséré dans le Journal de février.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître ensuite que la Maison Berger-Levrault n'a pu faire paraître à temps le Journal de mars dans lequel est inséré le procès-verbal de la séance du 20 février 1918; l'adoption n'en pourra donc avoir lieu qu'à la séance d'avril 1918.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président met aux voix les candidatures de MM. BERTIN, Henri BALU, comte DE LA REVELIÈRE, Marc-Edw. BARRY, René FRANCK et DU MAROUSSEM, présentés dans la séance du 20 février. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité, et MM. BERTIN, BALU, comte DE LA REVELIÈRE, BARRY, FRANCK et DU MAROUSSEM sont nommés membres titulaires.

M. le Président annonce ensuite qu'il a reçu une demande d'admission au titre de membre titulaire de M. PATART, ingénieur en chef des Poudres, ingénieur conseil de la Compagnie nationale des Matières colorantes, 7, square de La Tour-Maubourg (VII^e), présenté par MM. R.-G. LÉVY et CADOUX. Conformément à l'usage, il sera statué sur cette candidature à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels il cite :

ÉTATS-UNIS. — Résumés statistiques des États-Unis pour 1916.

FRANCE. — Statistique du commerce des colonies françaises pour l'année 1914. Statistiques générales. Colonies d'Asie, d'Amérique et d'Océanie. Conseil général de la Banque de France. — Rapport de l'Assemblée générale des actionnaires du 31 janvier 1918.

SUISSE. — Résultats statistiques du recensement fédéral de la population d'après le sexe, l'état civil et l'âge. Confession et différence d'âge des époux vivant ensemble.

Il fait une mention spéciale de deux ouvrages de nos collègues : l'un de MM. SCHUHLER (Henri) et LAMBERT (Max) : *La Puissance économique des États-Unis*; l'autre de M. RAIGA : *Les Finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre*.

M. le Président donne la parole à M. Jules LÉON pour le développement de sa communication.

COMMUNICATION DE M. JULES LÉON : « LE CHARBON EN FRANCE PENDANT LA GUERRE

M. Jules LÉON expose l'extrême complexité de cette question en raison des incidences sociales que provoquent les problèmes techniques et économiques qu'elle soulève.

L'étude des statistiques du charbon en France avant la guerre révèle la situation suivante :

En 1913 — dernier exercice normal avant la guerre — la production des mines françaises était de 40.844.000 tonnes.

Les importations, de 22.867.000 tonnes, de provenance anglaise, allemande ou belge.

Les exportations de France se montaient à 1.443.000 tonnes.

La consommation était de 62.876.000 tonnes.

Le prix moyen sur le carreau de la mine était de 16^f 55 par tonne.

Le personnel employé dans les houillères de France s'élevait à 203.000 personnes.

Le salaire moyen annuel était de 1.700 francs pour les ouvriers du fond et de 1.200 francs pour les ouvriers du jour.

Les chiffres comparés de la production des houillères pendant le premier semestre de 1914 et le deuxième semestre de la même année, soit 20.438.792 tonnes contre 9.347.711 tonnes, laissant une différence de 11.091.081 tonnes de déficit, montrent le trouble profond apporté par la guerre dans nos mines françaises en partie envahies et privées de main-d'œuvre exercée.

De plus, manquait l'appoint des importations belges et allemandes, soit 4.930.475 tonnes. Par contre, l'importation des houilles anglaises restait facile par suite de la liberté à peu près absolue des mers.

D'ailleurs les pouvoirs publics s'employaient, par des accords avec le Gouvernement britannique, à développer l'importation des charbons anglais.

Parallèlement à cette diminution de la production, la consommation elle-même diminue par suite de l'arrêt presque total de l'activité industrielle du pays et de l'occupation par l'ennemi d'une partie du territoire particulièrement riche en industries de toutes sortes.

Mais, dès que le front est fixé au cours de l'hiver 1914-1915, une reprise lente, mais progressive, se manifeste. Elle est accompagnée d'une hausse sensible des frets; elle dépassait, dans les derniers mois de 1915, 300 % à Rouen, 650 % à Bordeaux et 900 % à Marseille, sur les prix d'août 1914.

L'année 1916 s'ouvre en pleine accentuation de la crise des prix — les charbons comme les frets cotent des cours insensés. Les excès de la spéculation nécessitent l'intervention du Gouvernement anglais (loi Runciman) et celle du Gouvernement français.

L'accord entre les deux gouvernements réalise un nouveau régime des charbons et, au régime de la liberté dont les abus menaçaient de troubler profondément la vie nationale, substitue le régime de la taxation des charbons aux ports anglais — des frets et des charbons aux ports français.

De mai à mi-octobre, ce régime maintient le marché dans des conditions sinon normales, du moins stables, tant au point de vue des prix qu'au point de vue des quantités.

Mais, à ce moment, les progrès réalisés dans la guerre sous-marine par nos adversaires viennent jeter une grave perturbation dans notre navigation. La crise de quantité s'affirme alors et rapidement devient menaçante, précisément au moment où le programme des munitions reçoit d'importantes extensions et où l'activité économique du pays prend un nouvel essor.

On distingue aisément les facteurs essentiels de la crise — les uns de nature militaire, comme la guerre sous-marine, le programme des munitions et du matériel de guerre; — les autres d'ordre économique, tels que la diminution de la production nationale, l'insuffisance de l'outillage des ports, la raréfaction des moyens de transport, la reprise brusque de l'activité industrielle et commerciale.

Cependant, l'Administration des Travaux publics n'était pas restée inactive : elle avait pris un ensemble de dispositions d'accord avec les spécialistes du commerce de l'importation, pour parer aux nouvelles difficultés de l'heure et, en même temps, elle négociait à Londres en vue de résoudre ce délicat et complexe problème des frets dont la guerre sous-marine avait intensifié l'acuité.

Les conclusions d'un rapport du directeur des Mines furent approuvées par le ministre, et c'est là le point de départ de l'organisation actuelle du Bureau national des Charbons, intimement lié aussi à son origine à l'Administration des C. F. E. et à l'institution du compte spécial d'avances ouvert par le Trésor à cette administration (Décret du 4 décembre 1914) pour l'achat des charbons destinés au ravitaillement de la population civile pendant la durée de la guerre.

Toutefois, le Bureau des Charbons, tel qu'il a été créé par la décision ministérielle du 12 avril 1916, n'était qu'une sorte de commission et non pas un service constitué d'une manière distincte.

En fait, il le devint bientôt par la force même des choses.

Dès l'instant que le Gouvernement voulait contrôler la *totalité* de la production, de l'importation et de la répartition des charbons en France, il importait qu'il en eût les moyens techniques et efficaces.

Le Bureau national des Charbons fut cet instrument de contrôle technique sur la production des mines : par ses délégués, ingénieurs en chef des mines placés à la tête des douze arrondissements minéralogiques se divisant la France entière; par ses délégués dans les ports français contrôlant l'importation; par ses comités locaux, dans les ports anglais, contrôlant l'exportation au port de départ (Local Committee); par le Bureau des Charbons de Londres (French Coal Committee) qui transmet les demandes acceptées par le bureau central de Paris aux comités locaux de chaque district (Local Committee) pour exécution.

Le Bureau national des Charbons prenant une importance nouvelle, il devenait nécessaire de lui donner un statut mieux défini.

Lorsque, par le décret du 7 avril 1917, « le ravitaillement de la population civile, la taxation et la réquisition des denrées et subsistances » eut été retiré au ministère des Travaux publics pour être attribué à un ministère spécial — celui du Ravitaillement — le directeur des Mines chargé du Bureau national

des Charbons se trouvait dépendre des deux ministères en raison de la dualité de ses fonctions.

C'était une gêne pour la bonne marche des services, et, par un décret du 5 juillet 1917, était rattaché au ministère de l'Armement et des Fabrications de Guerre le Bureau national des Charbons, à la tête duquel était appelé le colonel Mazerolle.

Le 14 septembre 1917, l'Administration des Mines était rattachée à son tour, pendant la durée de la guerre, au ministère de l'Armement; mais cela n'a rien changé au fonctionnement du Bureau national des Charbons, qui reste indépendant de la direction des Mines.

Cependant, c'était la *totalité* du charbon produit et importé en France qu'il fallait contrôler et répartir. La tâche n'était pas aisée.

Au point de vue des prix d'abord, une première difficulté était à résoudre : le charbon anglais était infiniment plus cher que le charbon français; on imagina alors le système de la péréquation des prix.

Et, pour appliquer judicieusement ce système de la péréquation, il devenait nécessaire d'établir une classification des consommateurs.

A la multitude de ces derniers, chacun réclamant isolément le charbon dont il a besoin, furent substituées, en vue d'une première répartition d'ensemble à partir des mines et des ports, les seules parties prenantes que voici :

1° Les *préfets*, représentant les besoins de leurs départements :

2° Les *unions agréées des usines à gaz et des usines d'électricité*;

3° Les *chemins de fer*;

4° Le *ministère de l'armement* représentant les établissements de l'artillerie et des poudres, et les vingt groupements régionaux des industriels de l'Armement;

5° L'*Intendance*;

6° Les *Services de la navigation*;

7° Les *Chambres de Commerce*.

A chacune de ces collectivités sont attribués des contingents revisables de charbon, de façon telle que le total de ces contingents reste égal au total des disponibilités variables que l'on peut escompter (charbons anglais et charbons français).

C'est aux représentants de ces collectivités qu'incombe la tâche d'effectuer la répartition entre les consommateurs qui en font partie, bien entendu sous le contrôle ministériel.

Telle est l'économie du système adopté. Il permettait l'application de la formule de péréquation des prix par laquelle le Gouvernement s'efforçait de parer à de trop criantes inégalités de traitement des consommateurs ravitaillés suivant le lieu de leur établissement en France, soit en charbons anglais — très chers à cause des frets excessifs, — soit en charbons français d'un prix très sensiblement moins élevé.

La mise en œuvre de tout ce dispositif suppose de nombreux rouages accessoires dont voici les principaux :

Tout d'abord, au Bureau national des Charbons, les services sont répartis en cinq groupes :

1° Les mines (services de l'exploitation) contrôlent la production et la répartition des combustibles entre les diverses collectivités;

2° Les services d'importation des combustibles contrôlent les importations et leur répartition. Réquisitions et déroutements. Commissions d'administration commerciale et de contrôle des prix dans les ports;

3° Service des licences d'importation ;

4° Transport des combustibles par voie de fer ou d'eau. Priorité de remorquage, contrôle des arrivages dans les gares de la région parisienne;

5° Comptabilité. Règlement des réquisitions et déroutements. Contentieux. Fraudes.

Puis les commissions et comités ci-après :

Comité de répartition des combustibles siégeant au Bureau national des Charbons à Paris ;

Commission centrale de contrôle des prix des charbons d'exportation au Bureau national des Charbons à Paris ;

Comités régionaux de la répartition du charbon des mines françaises — dans chaque arrondissement minéralogique ;

Commissions d'administration commerciale (commission A) dans chaque port ;

Commission de contrôle des prix (commission B) dans chaque port.

Enfin, à Londres, la mission française des Charbons et, dans les ports anglais d'embarquement du charbon, les comités locaux.

Cette organisation a permis :

1° D'assurer le fonctionnement des usines de guerre pour assurer la défense nationale ;

2° D'assurer la reprise de l'industrie dans la mesure où elle pouvait reprendre, étant données les conditions économiques anormales actuelles ;

3° D'assurer aux foyers domestiques un ravitaillement certain dans la limite de la production nationale intensifiée et des importations ;

4° De stabiliser les prix en réprimant la spéculation.

En 1917, la production des mines a atteint :

28.901.138 tonnes, et l'importation 18.455.651 tonnes, soit ensemble : 47.356.789 tonnes, représentant un progrès évident sur les tonnages produits par les mines en 1915 et 1916, où ils furent respectivement de :

19.908.892 tonnes en 1915, et de 21.473.811 tonnes en 1916.

En ce qui concerne les importations, elles furent :

De 19.993.437 tonnes en 1915 et de 20.955.211 tonnes en 1916.

Le déficit en fut compensé en 1917 par le relèvement marqué de la production de nos mines.

Il faut toutefois remarquer qu'une partie de ce tonnage n'est pas mise en distribution par les soins du Bureau national des Charbons, cette part étant réservée à certains besoins et indisponible par conséquent.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation actuelle de la production, du contrôle et de la répartition du charbon en France.

Les historiens jugeront de la perfection de l'œuvre ou de ses défauts ; il n'entrait dans notre rôle que d'en faire l'exposé.

Mais telle que cette organisation existe, telle qu'elle se transforme chaque jour en s'adaptant aux circonstances qui la modifient sans cesse et la perfectionnent, qu'il nous soit permis de rendre hommage à tous ceux qui ont donné, qui donnent encore toute leur peine, toute leur intelligence, tout leur savoir pour réaliser une œuvre si remarquable à tant d'égards et d'une telle portée économique et sociale que certains effets en subsisteront certainement après même que la guerre sera terminée.

Dans ce sens, l'étude des groupements des industriels est particulièrement intéressante.

M. le Président remercie l'orateur de son intéressante communication et, en raison de l'heure avancée, demande à M. CADOUX de reporter à la prochaine séance sa communication « Sur l'importance industrielle et sociale des économies de combustibles en France et en Angleterre ». M. CADOUX accepte.

La discussion est alors ouverte sur la communication de M. Jules LÉON.

M. Fernand FAURE demande à l'orateur si, dans le grand développement de l'organisation calorifique du charbon, il a envisagé l'appoint des forces hydrauliques. Le concours de ces forces a-t-il permis de remplacer en partie le charbon ?

M. LÉON reconnaît l'efficacité de ce concours, mais il ne peut l'évaluer.

M. LAMBERT (Max) estime à 150.000 chevaux-vapeur, environ 1.500.000 tonnes, l'appoint de ces forces hydrauliques.

M. PATART prend la parole à la demande de M. le Président.

Ayant été mis à même, par ses fonctions, comme ingénieur chef des explosifs, de connaître la question du charbon, il expose que, dans certaines poudrières, la consommation journalière a été jusqu'à 300 tonnes; la qualité n'était pas, du reste, sans laisser à désirer; il a constaté en effet beaucoup de cendres et par suite une réduction importante dans la production calorifique; il a pu s'en rendre compte notamment dans les usines du Rhône. D'ailleurs, à partir de 1916, les besoins du public ont été satisfaits; aussi en est-il résulté une gêne sensible dans la fabrication des munitions.

M. LÉON souligne la diminution d'importation du charbon anglais qui entraîne une diminution de qualité.

M. PATART relate que les usines du Rhône, situées à environ 50 kilomètres de Lyon, usent du charbon français; la poudrerie de Toulouse emploie du charbon qui donne 37 % de cendres, et le contrôle des mines est impuissant à remédier à cet état de choses.

M. CADOUX expose que le rendement en charbon destiné à l'industrie a subi un fléchissement notable du fait de la main-d'œuvre, et cela malgré le retour à la mine de professionnels du front : les charbons utilisés par les remorqueurs du Rhône et de la Saône ont été parfois de si mauvaise qualité qu'il était impossible de remorquer trois péniches. Les pouvoirs publics se sont montrés très faibles à l'égard du personnel minier, et cette attitude est inquiétante pour l'avenir; plus de fermeté serait à souhaiter.

M. MALZAC constate que c'est le problème du recrutement de la main-d'œuvre qui est en cause.

M. CADOUX pense que les prix de charbon indiqués par M. LÉON sont des prix théoriques : du charbon domestique à 60 francs la tonne ne se trouve guère dans la pratique courante!

M. LÉON répond que, si le charbon domestique se rencontrait à 60 francs la tonne, par contre, le charbon des services publics se vendait 150 francs; c'est ainsi qu'on établit la péréquation des prix.

M. PATART expose que, au début de la guerre, il était chargé de l'outillage du port de Bordeaux et que, en raison de ses fonctions, il a assisté à une réunion des négociants en charbon de ce port; dans cette réunion, on fit de la statistique fantaisiste; elle consistait à évaluer l'importation à 116.000 tonnes par an, — alors que la Compagnie d'Orléans avait en stock 700.000 tonnes et la Compagnie du Midi 300.000, soit ensemble 1 million de tonnes. Ces compagnies avaient du charbon réquisitionné, elles prenaient sur ce charbon, et il en résultait nécessairement qu'un million de tonnes n'entrait plus. La statistique d'importation en était absolument faussée. Il faut se montrer clairvoyant en statistique!

M. le Président remercie les orateurs qui ont pris part à la discussion et la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
E. D'EICHTHAL.
